AR Prefecture
082-218200798-20261005-D81_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-PIERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 05 octobre 2026 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Labastide Saint-Pierre, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 septembre 2026.

PRÉSENTS : 24

Monsieur Jérôme BEQ, Madame Monique BUFFAROT, Madame Caroline FAUS, Monsieur Jean-Benoît FRANCO, Madame Suzie MALANDIN, Monsieur Claude MERIC, Madame Isabelle SANCHEZ, Monsieur Bernard TOMASZEWSKI, Monsieur Jean-Claude VERGNES, Adjoints,

Monsieur Jacques ABRIAC, Monsieur Daniel BERARDO, Monsieur Jean-Marc BRACHET Conseillers Municipaux Délégués

Madame Isabelle ALVES, Madame Sandrine AMAND, Madame Carole BLOUQUIN, Madame Karyn DELHOM, Madame Nadine FERRUA, Monsieur Laurent HARDY, Monsieur Joël KIPPERT, Monsieur Walter MARCONNET, Madame Aurélie MARTIN, Monsieur Florent OLIVIER, Madame Séverine VEYRAC, Monsieur Jérôme VINCENT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : 3
Madame Michèle MARRAUD pouvoir à Madame Monique BUFFAROT
Madame Aude RIBES pouvoir à Madame Isabelle SANCHEZ
Monsieur Jack BOULARD pouvoir à Monsieur Daniel BERARDO

ABSENT : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sandrine AMAND

81-10-2026 – Autorisation de signer la convention de Mandat avec le SDE pour la réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public « P23 Lot Penchenat »:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public lié à la sécurisation de réseau électrique que le poste n° « P23 Lot Penchenat » au SDE82.

Il précise que le mandat porterait sur les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84165

AR Prefecture
082-218200798-20261005-D81_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

- Gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale,
- Versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- Suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- Actions en justice et d'une manière générale, tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,
- Et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à **7 000,00 € TTC.**

Il indique en outre que la rémunération du S.D.E.T.G pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3,5 % du montant hors taxe des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du S.D.E.T.G de 40 % du montant total hors taxes des travaux plafonnés à 100 000,00 €uros sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à confier au Syndicat Départemental d'Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

1. **ACCEPTE** La proposition de Monsieur le Maire,
2. **AUTORISE** le Maire à signer, au nom de la commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant

Le Secrétaire de séance,
Sandrine AMAND

Conseillère Municipale

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jérôme BEQ

MAIRIE DE LABASTIDE ST PIERRE (82) TARN-ET-GARONNE R.F.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84165